

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2008.

	1 ^{er} trimestre 2008	1 ^{er} trimestre 2007	Cumul au 31/12/2007
1- Quantités transportées en m³	257.004	241.551	1.296.603
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)			
- Transport par pipelines	1.356.599	1.277.552	6.793.756
- Transport par canalisations banales	74.086	72.465	375.942
- Frais de stockage	24.107	24.107	96.444
Total des revenus du transport (en Dinars)	1.454.792	1.374.125	7.266.142
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)			
- Profits sur position litrage	915.900	849.256	9.435.799
- Autres	1.800	900	31.350
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	917.700	850.156	9.467.149
4 Total des produits d'exploitation (en Dinars)	2.372.492	2.224.281	16.733.291
5- Produits financiers (en Dinars)	70.068	96.045	355.172
6- Charges financières (en Dinars)	0	0	39.645
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars)	2.108.538	1.987.800	14.355.746
Dont charges du personnel	506.006	469.820	2.322.210
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars) dont :	1.194.860	1.144.097	10.183.345
Pertes sur position litrage	815.954	737.153	8.951.325

Pour 6,40% de produits supplémentaires transportés au cours des trois premiers mois de 2008 par rapport au premier trimestre 2007, la SOTRAPIL réalise des produits d'exploitation supérieurs de 6,66% comparés à ceux de l'année dernière (Janv-Fev-Mars).

Il est à remarquer que les charges prennent en compte l'amortissement du projet jet pendant l'ensemble du premier trimestre 2008, alors que ce même amortissement n'a été considéré que pour le tiers du premier trimestre de l'année passée.

Toutefois, ni l'augmentation des charges d'exploitation, ni la baisse des produits de placement n'affecte le résultat net provisoire tel qu'estimé puisque la SOTRAPIL continue de faire valoir les avantages conséquents aux bénéfices réinvestis, essentiellement dans le cadre des indemnités accordées aux propriétaires des parcelles de terrain sur le tracé du pipeline reliant La Skhira et le Sahel.